



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

assistants maternels

Question écrite n° 4633

Texte de la question

M. Gérard Voisin * demande à M. le ministre délégué à la famille de bien vouloir lui faire savoir quelles suites il entend donner aux propositions de l'Union fédérative nationale des associations de famille d'accueil et assistantes maternelles concernant la modification du statut des assistantes maternelles. En raison notamment de difficultés de recrutement, il apparaît en effet aujourd'hui nécessaire d'améliorer et de moderniser ce statut.

Texte de la réponse

Les assistantes maternelles accueillent chaque jour 650 000 enfants. Elles offrent aux familles un mode de garde très apprécié à la ville comme à la campagne. Cette profession souffre d'un manque de reconnaissance et bénéficie d'un statut qui ne semble plus adapté à la réalité de ses tâches et des évolutions de la société. Dans ce contexte, sur la base de soixante-deux propositions émanant de trois groupes de travail, le ministre délégué à la famille, conscient des difficultés de cette profession qui n'ont que trop duré, a entrepris de réformer son statut. Les travaux des services et les concertations avec les différentes parties prenantes de cette réforme sont désormais très avancés. Le ministre délégué à la famille présentera, au cours de la conférence de la famille qui se tiendra au printemps 2003, un ensemble de mesures visant à réformer ledit statut.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Voisin](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4633

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : famille

Ministère attributaire : famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 2002, page 3537

Réponse publiée le : 6 janvier 2003, page 67